



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
Commune de DAON
8 Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 JUIN 2026

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à vingt heure trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Daon (Mayenne), légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MAUSSION, Maire, conformément aux articles L.2121-10 ; L.2121-11 et L.2122-8 du CGCT.

Nombres de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Absent : 4

Conseillers municipaux présents : Isabelle Besnier, Patrick Boiteau, Chloé Bossard, Charlotte Chauveau, Hubert Cormier, Amaury De La Fontaine de Fontenay, Virginie Haudebert, Maxime Henry, Olivier Huyghe, Caroline Litzow, Paul Maussion.

Absents excusés : Marie-Gabrielle De La Fontaine De Fontenay donne pouvoir à Amaury De La Fontaine de Fontenay, Vincent Goulé donne pouvoir à Virginie Haudebert, Jean-Gabriel Osmont d'Amilly donne pouvoir à Paul Maussion, Ombeline Quittet donne pouvoir à Chloé Bossard.

Secrétaire de séance : Chloé Bossard

Présence du public : Elisabeth Blanchard, Directrice de l'école de Daon.
Delphine Gouy, Trésorière de l'OGEC.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 mai 2026.**
- **Délibération :**
 - OGEC - Convention de participation communale pour le fonctionnement des frais de scolarité 2025-2026

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

M. le Maire propose Olivier Huyghe, deuxième adjointe, comme secrétaire de séance. Mme Virginie Haudebert, première adjointe, n'est pas favorable à cette proposition. Elle indique que



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

Commune de DAON

8 Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON

Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

ce n'est pas dans l'ordre alphabétique des membres de l'Assemblée. Elle demande à ce que le secrétaire de séance soit une autre personne. Mme Chloé Bossard, conseillère se propose comme secrétaire de séance et informe qu'elle intègre la commission enfance-jeunesse pour le dossier de l'OGEC. L'Assemblée valide Mme Chloé Bossard comme secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 mai 2026

M. le Maire soumet le procès-verbal de séance du 21 mai 2026 à l'Assemblée. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de séance est approuvé à l'unanimité.

2. 2026-06 A OGEC – Convention de participation communale pour le fonctionnement des frais de scolarité 2025-2026

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune confirme son soutien à l'école et que la participation financière de la mairie sera versée. Il rappelle que la convention relative à la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école est arrivée à échéance en 2024. En l'absence de renouvellement de cette convention, la Trésorerie n'a pas été en mesure de procéder au versement des acomptes. Il précise également que l'ancien conseil municipal n'avait ni délibéré, ni établi de convention pour l'année scolaire en cours. Il convient donc de conclure une nouvelle convention entre la commune et l'OGEC pour l'année scolaire 2025-2026. M. le Maire donne lecture de la convention élaboré par la commission enfance-jeunesse.

Mme Virginie Haudebert, première adjointe, indique que le premier versement aurait dû intervenir au 30 avril 2026 et souligne que la commune est en retard dans le paiement de cet acompte.

M. le Maire rappelle que le nouveau conseil municipal n'a repris la gestion de ce dossier que depuis la fin du mois de mars.

Mme Virginie Haudebert interroge ensuite Mme Charlotte Chauveau, troisième adjointe et référente de la commission enfance-jeunesse, sur plusieurs points. Concernant le statut de l'école, Mme Charlotte Chauveau confirme qu'elle est toujours indiquée comme un RPI, la commune n'ayant pas reçu la modification de statut à la suite du regroupement sur le site de Daon. S'agissant du coût moyen par élève, Mme Virginie Haudebert demande si la commission a sollicité cette information auprès de l'OGEC. Mme Charlotte Chauveau répond que cette demande est en cours. Mme Charlotte Chauveau rappelle que cette convention aurait dû être révisée lors du précédent mandat, ce qui n'a pas été fait.

M. Patrick Boiteau demande si l'OGEC est favorable à cette convention.

M. le Maire indique que la convention a été transmise à l'OGEC, qui a été informé de son contenu, et qu'aucune modification n'y sera apportée. Il précise qu'un rendez-vous est fixé au 12 juin à 17 h 30 pour procéder à sa signature. Il ajoute qu'une nouvelle convention sera élaborée pour l'année scolaire 2026-2027 afin de prendre en compte l'évolution du statut de l'école de Daon, le RPI n'étant plus en vigueur.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
Commune de DAON
8 Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

Mme Virginie Haudebert rappelle que les membres de l'OGEC sont des bénévoles qui exercent également une activité professionnelle. Elle souligne l'importance du respect des délais pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement. Elle indique l'absence de compte rendu de la commission Enfance-Jeunesse concernant le dossier de l'école et estime nécessaire que les membres du conseil municipal disposent d'informations afin de suivre ce dossier. Elle propose que la commission Finances soit associée aux réunions de la commission Enfance-Jeunesse sur ce dossier.

M. Olivier Huyghe, deuxième adjoint, suggère quant à lui d'associer davantage de conseillers municipaux au suivi du dossier de l'OGEC.

M. le Maire est favorable à l'ensemble de ces propositions. Il indique qu'un courrier sera adressé à l'OGEC et à l'UDOGEC d'ici la fin du mois de juin, notamment sur l'évolution du statut de l'école de Daon.

PROPOSITION : M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de

-**De l'autoriser** à signer la convention de participation communale pour le fonctionnement du RPI Daon-Argenton-Notre-Dame pour l'année scolaire 2025-2026.

-**De valider** les modalités de versement de la subvention comme suit :

-Au 30 juin 2026, acompte 1 de 17 000 €

-Au 30 juillet 2026, acompte 2 de 17 000 €

-Au 30 août 2026, acompte 3 de 17 000 €

Le solde sera versé après l'assemblée générale de l'OGEC, au plus tard le 15 décembre 2026, suivant une nouvelle délibération.

-**D'autoriser** la dépense au budget 2026, compte 65748,

-**De valider** la réactualisation de la convention pour l'année scolaire 2026-2027,

-**De l'autoriser** à signer tout document afférent à ce dossier.

DÉCISION :

Après délibération, à **14 Voix POUR**, et **1 ABSTENTION**, le Conseil Municipal,

-**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de participation communale pour le fonctionnement du RPI Daon-Argenton-Notre-Dame, pour l'année scolaire 2025-2026 ;

-**VALIDE** les modalités de versement de la subvention comme suit :

-Au 30 juin 2026, acompte 1 de 17 000 €

-Au 30 juillet 2026, acompte 2 de 17 000 €

-Au 30 août 2026, acompte 3 de 17 000 €

Le solde sera versé après l'assemblée générale de l'OGEC, au plus tard le 15 décembre 2026, suivant une nouvelle délibération.

-**AUTORISE** la dépense au budget 2026, compte 65748,

-**VALIDE** la réactualisation de la convention pour l'année scolaire 2026-2027,

-**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

Commune de DAON

8 Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON

Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

La séance est levée à 21h15

Le Maire

Paul Maussion

Secrétaire de séance

Chloé Bossard

Le 19 juin 2026

